

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 17 janvier 2025

Nombre de Membres	
En exercice :	21
Présents au Conseil :	17
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	3

Date de la convocation	
13/01/2025	

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept janvier à 20 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Olivier Marlot à Norbert Pécot.

Absent : François Garcia.

Secrétaire de séance : Olivier Régnier.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-01-001

OBJET : Reprise des voiries Impasse du Ponant et rue du Couchant.

Le maire indique que le lotissement réalisé par M.A Conception est désormais achevé.

Etant donné qu'aucune anomalie n'a été constatée lors de la réception des travaux, il est proposé d'accepter la cession de la voirie et des réseaux divers afin de l'intégrer dans la voirie publique tout comme la partie de la rue du Couchant appartenant à Monsieur Alain Jeanneret et qui dessert l'impasse. Conformément aux précédentes rétrocessions, la commune ne souhaite pas intégrer dans son patrimoine les infrastructures privées nécessitant des entretiens et des coûts de fonctionnement.

Le Maire précise qu'une servitude de passage des réseaux sous la parcelle cadastrée ZK 103 appartenant à monsieur Jeanneret sera également établie.

Les frais de mutation seront à la charge de M.A Conception et de Monsieur Alain Jeanneret.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Approuvent la reprise des voiries Impasse du Ponant et rue du Couchant aux conditions exposés ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à intégrer cette voirie dans le domaine public communal
- Autorisent le Maire à signer tous les documents y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.



Le Maire,
Marc SAULNIER.